

## Avis de Parrainage

### Relative à une autorisation d'occuper le domaine public communal

**NOM et DATE DE LA MANIFESTATION :** BEACH SPORT FESTIVAL 2024

**Durée de l'autorisation :** Du 25 juin 2024 au 14 juillet 2024

**Lieu :** Promenade Cousteau

#### **SECTION I – POUVOIR ADJUDICATEUR**

##### **A) Nom et adresses**

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

222 Esplanade du Levant - Hôtel de Ville - 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (FRANCE) Service des Sports - Tél : 04.92.12.41.71 Courriel : [clement.benedetti@saintlaurentduvar.fr](mailto:clement.benedetti@saintlaurentduvar.fr)

Site internet de la Commune : <http://www.saintlaurentduvar.fr/>

##### **B) Communication**

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du Service des Sports, aux coordonnées indiquées ci-dessus indiquées.

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

Par courrier en lettre R.A.R. ou remis en main propre contre récépissé ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus (article I.A).

#### **SECTION II – OBJET**

Conformément aux dispositions de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la Commune de Saint-Laurent-du-Var lance une procédure de mise en concurrence pour autoriser l'occupation du domaine public dans le cadre du parrainage (sponsoring) de la manifestation Beach Sport Festival qui se déroulera du **25 juin au 14 juillet 2024** sur la promenade Cousteau. Le présent avis est publié afin de permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et à informer les candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution de l'autorisation de parrainage.

A l'issue de cette procédure, une convention de parrainage portant autorisation d'occuper le domaine public sera conclue avec les candidats retenus

Afin de permettre aux différents candidats potentiels de répondre à cet avis, **4 packs de parrainage sont proposés :**

**Pack n°1 :** Un pack partenaire « Fondation » à destination des Associations à but non lucratif (Loi 1901) comprenant une présence sur l'Affiche générale, des articles sur nos réseaux sociaux, 4 places/concerts et événements caritatifs, 4 invitations sur l'Espace VIP a des moments convenus conjointement, une diffusion des supports du partenaire sur l'écran d'accueil, la présence du partenaire sur les dossiers et communiqués de presse, dans le teaser officiel et des invitations aux soirées partenaires. Un espace de vente ou de promotion peut-être proposé par la Commune avec une superficie en accord avec le montant payé par le partenaire. Le montant pour cette offre est **d'au moins 5 000 €, aussi bien en numéraire qu'en nature.**

**Pack n°2 :** Un pack partenaire officiel comprenant une présence sur les supports de communication (Affiche générale, affiche animée, photocall, flyers, bâches extérieurs, teasers officiels, dossiers et communiqués de presse, écran d'accueil) ainsi qu'articles sur les réseaux de la Commune, diffusion médias, 4 accès à l'espace VIP, 4 places par concerts, possibilité d'offrir des goodies aux spectateurs et aux athlètes, invitation aux conférences de presse. Un espace de vente ou de promotion peut-être proposé par la Commune avec une superficie en accord avec le montant payé par le partenaire. Le montant pour cette offre est **d'au moins 10 000 €, aussi bien en numéraire qu'en nature.**

**Pack n°3 :** Un pack partenaire premium comprenant toutes les offres du partenaire officiel ainsi que la présence sur les oriflammes, drapeaux et kakémonos, 6 accès à l'espace VIP, la présence sur la tenue des agents (manches + casquette), 10 places par concerts, la présence sur les accréditations et la réalisation d'un teaser présentant le partenaire diffusé sur nos différents supports. Un espace de vente ou de promotion peut-être proposé par la Commune avec une superficie en accord avec le montant payé par le partenaire. Le montant pour cette offre est **d'au moins 20 000 €, aussi bien en numéraire qu'en nature.**

**Pack n°4 :** Un pack partenaire majeur comprenant toutes les offres du partenaire officiel et premium ainsi que la présence sur les arches d'entrée, une présence sur le tramway, la présence sur toutes les affiches de chaque compétition, le logo sur les billets de concerts, 10 accès VIP, le logo sur le polo, la casquette et le short des agents, le logo sur l'affiche des concerts, 20 places par concert, une photo avec les parrains de nos événements, la présence aux cérémonies de remises de prix, la réalisation de spots audios diffusés pendant les événements. Un espace de vente ou de promotion peut-être proposé par la Commune avec une superficie en accord avec le montant payé par le partenaire. Le montant pour cette offre est **d'au moins 40 000 €, aussi bien en numéraire qu'en nature.**

### **SECTION III - PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES**

#### **A) Constitution du dossier**

Les candidats auront à produire un dossier de candidature comprenant :

1/ un dossier personnel indiquant :

- la dénomination sociale de l'entité juridique répondant au présent appel,
- Un extrait Kbis ou statuts en fonction de la nature de la personnalité morale,
- Le mandat de représentation de la personne physique représentant la personne morale,
- Une attestation d'assurance de moins de 2 mois.
- 

2/ une note de candidature mentionnant :

- le choix du pack retenu,
- les références du candidat en termes de sponsoring ;
- les actions mises en place pour répondre au critère n°3

#### **B) Date limite de remise des candidatures**

Date : jeudi 2 mai 2024 Heure locale : 16h00

**C) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :** Français

A l'issue de cet appel à candidatures, une commission ad hoc sera organisée afin de retenir les candidats au regard des critères d'attribution suivant :

**1er critère** : le Choix du pack retenu (Valorisation du parrainage) 40 %

*Il est rappelé que juridiquement, le prix à payer par le sponsor s'analyse comme une redevance d'occupation du domaine public*

**2<sup>ème</sup> critère** : Les références du candidat en termes de sponsoring 30 %

**3<sup>ème</sup> critère** Les entreprises ayant mis en place une responsabilité sociétale des organisations (RSO) et ayant une démarche responsable, sociale et solidaire marquée 30%

Il est rappelé que conformément aux dispositions du code de la santé publique La propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac, des produits du tabac ou de l'alcool sont interdites lors de manifestation sportive.

Par ailleurs, au regard du caractère familial de cette manifestation, les entreprises de paris sportifs, jeux de casino et de paris hippiques ne pourront pas répondre à cet appel à candidatures.

#### D) Procédures de recours

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Tribunal Administratif de Nice – 18 avenue des Fleurs – CS

61039 - 06050 NICE CEDEX 1 (France) - Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr - Téléphone : 04.89.97.86.00

– Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

E) Date d'envoi du présent avis : 16 avril 2024

Pour tout renseignement complémentaire à cet égard, vous pouvez contacter le Service Municipal des Sports de la Commune au 04.92.12.41.71 (**Clément BENEDETTI**) tel que mentionné au I.

FAIT A SAINT-LAURENT-DU-VAR LE : **18 AVR. 2024**

Pour le Maire de Saint-Laurent-du-Var  
Le premier Adjoint  
Conseiller Régional de la Région SUD

Thomas BERETTONI

